

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-05(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 janvier, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 5 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente ; Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Demande de subventions au titre du conservatoire de la forêt méditerranéenne

Le président expose :

Dans le cadre de la préservation de la forêt méditerranéenne, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence est susceptible d'être éligible à différentes subventions auprès du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, comme :

- Formation des acteurs de surveillance :
 - Montant de l'opération : 30.000 € ;
 - Subvention sollicitée : 21.000 € ;
 - Autofinancement : 9.000 €.
- Patrouilles lacustres :
 - Montant de l'opération : 18.095 € ;
 - Subvention sollicitée : 14 476 € ;
 - Autofinancement : 3 619 €.
- Entretien des caméras de levée de doute feux de forêts :
 - Montant de l'opération : 11.000 € HT ;
 - Subvention sollicitée : 8.800 € ;
 - Autofinancement : 2 200 €.
- Achat de matériel de forestage et de réalisation de chantiers de brûlage dirigé à vocation DFCI pour les exercices 2024 et 2025 :
 - Montant de l'opération : 19.683 € HT ;
 - Subventions sollicitées :
 - 2024 : 8057.40 € HT
 - 2025 : 7689,24 €
 - Autofinancement :
 - 2024 : 2 014.35 € HT
 - 2025 : 1 922,31 €

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240125-B_D_2024-05-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024

- Formation initiale RTBD 1, chef de chantier RTBD 2/3 pour les exercices 2024 à 2026 :
 - Montant de l'opération : 46860 € HT ;
 - Subvention sollicitée : 37.488 € HT ;
 - Autofinancement : 9372 € HT.

Échéancier :

Année 2024-2025	Montant unitaire HT	Nombre	Coût	Subvention CFM 80 %	Autofinancement SDIS
RTBD1	1 750 €	12	21 000 €	16 800 €	4 200 €
RTBD 2 / 3	3 840 €	2	7 680 €	6 144 €	1 536 €

Année 2025-2026	Montant unitaire HT	Nombre	Coût	Subvention CFM 80 %	Autofinancement SDIS
RTBD1	1 750 €	6	10 500 €	8 400 €	2 100 €
RTBD 2 / 3	3 840 €	2	7 680 €	6 144 €	1 536 €


- Achat d'EPI pour les personnels de travaux de brûlage dirigé à vocation DFCI pour les exercices 2024 et 2025 :
 - Montant de l'opération : 14 910 € HT ;
 - Subventions sollicitées :
 - 2024 : 5 100 € HT
 - 2025 : 4 840 €
 - Autofinancement :
 - 2024 : 1 225 € HT
 - 2025 : 1 210 €

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser annuellement son Président à :

- Solliciter l'aide du conservatoire de la forêt méditerranéenne,
- Déposer et signer les documents de demandes de subventions,
- Demander éventuellement les demandes de prorogations si nécessaire,
- Engager les dépenses et encaisser les recettes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240125-B_D_2024-05-DE
Date de télétransmission : 07/02/2024
Date de réception préfecture : 07/02/2024